



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

Compte-rendu affiché le 18 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Office Municipal des Sports – Modification des délégués
2. Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis du Conseil Municipal
3. Soutien au commerce – Mise en œuvre d’une opération bons d’achats
4. Relais Assistantes Maternelles du centre Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement
5. Centre Multi Accueil Récré A Lune - Modification du règlement de fonctionnement
6. Garanties d’emprunts à Alter Public et Alter Cités – Reports d’échéances suite à la crise sanitaire Covid 19
7. Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Quartier Ecobu – Approbation du Compte-Rendus d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020
8. Commune déléguée de l’Hôtellerie de Flée – Quartier les Chênes – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020
9. Commune déléguée de Saint-Martin du Bois – Quartier le Clos des Voyelles – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020
10. Commune déléguée de Segré – Quartier le Court Pivert – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020
11. Commune déléguée de Segré – Quartier de la Gare – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020
12. Longueur de la voirie – Classement de voies au 31 décembre 2020
13. Participation versée pour la scolarisation d’enfants de Segré-en-Anjou Bleu dans une commune extérieure – Année scolaire 2019-2020
14. Avis relatif à la demande d’autorisation ICPE présentée par la SAS Oudon Biogaz
15. Avis relatif à la demande d’enregistrement ICPE présentée par l’entreprise INNOV’IA
16. Avis relatif à la demande d’autorisation ICPE présentée par la SAS META-BIO-ENERGIES pour la mise en place du plan d’épandage de l’unité de méthanisation
17. Règlement intérieur du service Voitur’Ages – Avenant n°2
18. Versement d’un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l’éclairage

19. Commune déléguée de Segré – Lotissement de la Grindolière – Vente du lot n°8 à Monsieur et Madame DOGAN
20. Remise exceptionnelle de bons d'achats aux agents
21. Commune déléguée de Segré – Cession d'un terrain à Monsieur CLAUDE Régis

Questions diverses

Conseil Municipal du 17 décembre 2020 à 20h30

Secrétaire de séance : Carine CHAUVEAU

Liste des pouvoirs écrits :

Monsieur CHAUVIN Bruno à Madame COQUEREAU Geneviève
Monsieur DOUSSE Pascal à Monsieur DE LA SALMONIERE Raphaël
Madame BOULLAIS Sandrine à Madame DANJOU Anne

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués votants : 64

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 5 novembre 2020

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Hubert	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno		1	1	COQUEREAU Geneviève
LEFORT	André	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine	1			
RETIER	Daniel	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal	1			
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc	1			
FREMY	Didier	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
RUELLO	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line	1			
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie	1			
ABELARD	Isabelle		1		
DODIER	Maïté	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1		
ROBERT	Gaëlle	1			
GROSBOIS	Mélanie		1		
JACOB	Emilie	1			
RUAU	Manuela	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
BOIVIN	Aurélié	1			
RAYE VILLERME	Laura		1		
PROUST	Mélanie	1			
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel	1			
MECHINEAU	Christian	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise	1			
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal		1	1	DE LA SALMONIERE Raphaël
DUSSEAU	Blandine	1			
BOULLAIS	Sandrine		1	1	DANJOU Anne
MAUGEAIS	Sihame	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		61	8	3	

Point n°1 : Office Municipal des Sports – Modification des délégués

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal de Segré-en-Anjou Bleu issu des élections du 28 mai 2020,

VU la délibération du 11 juin 2020 désignant les représentants cités ci-dessous pour siéger au sein de l'Office Municipal des Sports :

- CHERE Nicolas
- VIGNAIS Magali
- COQUEREAU Geneviève
- CHAUVIN Bruno
- BESNIER Loïc
- JOLLANT Chantal
- MAUGEAIS Sihame
- PHILIPPON Pierre-Henri
- BASLE Catherine

VU le souhait émis par Monsieur PHILIPPON de ne plus siéger au sein de cet office, il convient de le remplacer.

Monsieur GASTINEAU Christophe est candidat pour remplacer Monsieur PHILIPPON Pierre-Henri,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote, par voie électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique,

DESIGNE Monsieur GASTINEAU Christophe pour siéger au sein de l'Office Municipal des Sports, en remplacement de Monsieur PHILIPPON Pierre-Henri.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°2 : Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis du Conseil Municipal

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire expose que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », a modifié les conditions dans lesquelles le repos hebdomadaire peut être supprimé dans les établissements de commerce de détail.

Ainsi, la liste des dimanches concernés par cette suppression doit être fixée par arrêté municipal avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette liste doit être soumise pour avis, avant signature de l'arrêté, au Conseil Municipal et aux organisations syndicales. Cet avis ne s'impose pas au Maire car il s'agit d'un avis simple.

Madame le Maire propose de fixer les 6 dimanches suivants comme pouvant être travaillés en 2021 :

- | | |
|-----------------------------|--|
| -Le 24 janvier 2021 | 1 ^{er} dimanche des soldes d'hiver |
| -Le 27 juin 2021 | 1 ^{er} dimanche des soldes d'été |
| -Le 29 août 2021 | Dimanche précédant la rentrée scolaire |
| -Le 28 novembre 2021 | Marché de Noël des commerçants du centre-ville |
| -Les 12 et 19 décembre 2021 | Dimanches précédant Noël |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la proposition de 6 dimanches pouvant déroger au repos dominical en 2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°3 : Soutien au commerce local – Mise en œuvre d’une opération bons d’achat

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Monsieur l’adjoint au Maire rappelle les difficultés rencontrées par le commerce et l’artisanat local durant cette année 2020 marquée par plusieurs semaines de fermeture administrative.

En réponse à ces difficultés, et en complément d’une campagne de communication en cours depuis début novembre, la commune de Segré-en-Anjou-Bleu a décidé de mettre en œuvre une opération bons d’achats via la plateforme www.beegift.fr

Cette opération consiste à permettre aux habitants de Segré-en-Anjou-Bleu d’acheter un bon d’achat sur cette plateforme sécurisée et de recevoir en échange un bon d’achat supplémentaire d’une valeur maximale de 25 € offerts par la commune.

Ces bons d’achat sont à dépenser chez les commerçants et artisans indépendants situés sur le territoire communal, qui s’inscrivent gratuitement sur la plateforme et peuvent ainsi accepter ces bons d’achat sans frais de commission.

Ce dispositif retenu a pour objectif :

- D’inciter les habitants à consommer local et à re-découvrir le tissu commercial et artisanal local
- De permettre un effet de levier propice au développement local
- D’aider au pouvoir d’achat des habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre d’une opération bons d’achat via la plateforme numérique www.beegift.fr,

APPROUVE l’enveloppe financière affectée à cette opération et fixée à 50 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°4 : Relais Assistantes Maternelles du centre Récré A Lune- Modification du règlement de fonctionnement

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles du Centre Récré à Lune.

Elle propose au Conseil d'approuver ce règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles du Centre Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°5 : Centre Multi Accueil Récré A Lune - Modification du règlement de fonctionnement

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil.

Elle propose au Conseil d'approuver ce règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°6 : Garanties d'emprunts à Alter Public et Alter Cités – Report d'échéances suite à la crise sanitaire Covid 19

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil que, dans le cadre de la crise sanitaire due à la pandémie Covid 19, les sociétés ALTER PUBLIC et ALTER CITES ont sollicité auprès de leurs partenaires bancaires, le report des échéances de leurs emprunts sur la période du 15 mars au 15 septembre 2020.

Les emprunts concernés sont les suivants :

Pour ALTER PUBLIC

opération	n° emprunt	banque	montant emprunt	quotité garantie	date échéance initiale du prêt	date échéance prêt après report	échéances reportées	cout supp intérêts
SEGRE-ZAC quartier Gare	4853114	CE PAYS DE LOIRE	1 000 000 €	80%	25/05/26	25/11/26	25/05/20 25/08/20	8 109 €
SEGRE-ZAC Cloteau de la Minière	5414554	CE PAYS DE LOIRE	520 000 €	80%	25/02/24	25/08/24	25/05/20 25/08/20	5 737 €
SEGRE-ZAC Quartier Gare	DD10850533	ARKEA BANQUE	1 000 000 €	80%	30/01/28	30/10/28	30/04/20 30/07/20	8 122 €

Pour ALTER CITES

opération	n° emprunt	banque	montant emprunt	quotité garantie	date échéance initiale du prêt	date échéance prêt après report	échéances reportées	cout supp intérêts
ST MARTIN-Quartier Clos Des Voyelles	5249239	CE PAYS DE LOIRE	500 000 €	80%	05/04/25	05/10/25	05/04/20 05/07/20	3 222 €
SEGRE-Quartier Court Pivert	1311637	CAISSE DES DEPOTS	1 500 000 €	80%	01/02/25	01/02/25	01/08/20	0 €
HOTELLERIE-Quartier Les Chenes	201809/31	CREDIT MUTUEL ANJOU	300 000 €	80%	05/12/24	05/12/24	05/06/20	701 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE du report d'échéances d'emprunts listés ci-dessus pour lesquels la commune a apporté sa garantie aux sociétés ALTER PUBLIC et ALTER CITES,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 57

Abstentions : 7 GRANIER Jean-Claude, BOULTOUREAU Magali, MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine (pouvoir exercé par DANJOU Anne)

Point n°7 : Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Quartier Ecobu – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l’Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l’aménagement et à la commercialisation du Quartier Ecobu (commune déléguée La Chapelle sur Oudon), a été signé le 9 juillet 2009, entre la commune de la Chapelle sur Oudon et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

Madame l’Adjointe au Maire présente le compte rendu d’activités établi par Alter Public au 30 juin 2020. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 1 073 000 € HT.

Après avis des commissions finances et urbanisme de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des commissions finances et urbanisme en date du 3 décembre 2020,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/20 portant les dépenses et les recettes de l’opération à 1 073 000 € HT,

APPROUVE le montant de la participation contre remise d’ouvrage à hauteur de 64 000 € HT pour la réalisation des travaux d’aménagement de la Place de la Vierge et de la rue de Pimodan,

APPROUVE le règlement de cette participation en 2021,

APPROUVE l’avenant à la concession d’aménagement prorogeant la durée de concession d’aménagement,

APPROUVE les prix de cession des trois nouveaux lots (montant TTC) :

Lots	Prix TTC
25	29 280 €
26	30 850 €
27	34 100 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

**Point n°8 : Commune déléguée de L'Hôtellerie de Flée – Quartier Les Chênes –
Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2020**

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Les Chênes (commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée) a été signé le 9 février 2015, entre la commune de l'Hôtellerie de Flée et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activités établi par Alter Public au 30 juin 2020. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 1 138 324 € HT.

Après avis des commissions finances et urbanisme de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances et urbanisme en date du 3 décembre 2020,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/20 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 138 324 € HT,

APPROUVE la participation pour compensation de prix à hauteur de 17 500 € HT,

APPROUVE le règlement de cette participation en 2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

**Point n°9 : Commune déléguée de Saint-Martin du Bois – Quartier Le Clos des Voyelles –
Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2020**

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la convention de concession d'aménagement, relative à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Le Clos des Voyelles (commune déléguée de Saint Martin du Bois), a été signée le 9 septembre 2005, entre la commune de Saint Martin du Bois et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 20 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activités établi par Alter Public au 30 juin 2020. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 2 499 000 € HT.

Après avis des commissions finances et urbanisme de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances et urbanisme en date du 3 décembre 2020,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/2020 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 499 000 € HT,

APPROUVE le montant de la participation totale de la commune maintenue à 398 000 €, dont 300 000 € ont été versés,

APPROUVE l'échéancier de versement de la participation communale suivant :

- 30 000 € de 2021 à 2022
- Le solde en 2023

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°10 : Commune déléguée de Segré – Quartier le Court Pivert – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l’Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la convention publique d’aménagement, relative à l’aménagement et à la commercialisation du Quartier Le Court Pivert (commune déléguée de Segré), a été signée le 2 juillet 2007 entre la commune de Segré et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 20 ans.

Madame l’Adjointe au Maire présente le compte rendu d’activités établi par Alter Public au 30 juin 2020. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 7 321 000 € HT.

Après avis des commissions finances et urbanisme de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des commissions finances et urbanisme en date du 3 décembre 2020,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/2020 portant les dépenses et les recettes de l’opération à 7 321 000 € HT,

APPROUVE le montant de la participation de la commune à hauteur de 823 000 € dont 586 000€ ont déjà été réglés. Cette participation comprend :

- 386 000 € HT au titre des travaux extérieurs
- 437 000 € pour assurer l’équilibre de l’opération (dont 200 000 € ont été versés sur la période 2016 et 2017)

APPROUVE le versement, après 2020, du solde des participations d’un montant de 237 000 €, et ce, en fonction du rythme de commercialisation de cette opération,

APPROUVE le versement, en 2021, de 100 000 € au titre de cette participation,

APPROUVE les prix de cession des nouveaux lots (montant TTC) :

N° lot	Surface (m ²)	prix TTC (€)
70	636	57 345 €
71	580	51 201 €
72	583	50 266 €
73	622	54 909 €
74	605	47 408 €
75	538	43 894 €
76	493	42 321 €

N° lot	Surface (m ²)	prix TTC (€)
77	472	44 064 €
78	466	43 389 €
79	472	41 542 €
80	472	42 760 €
81	491	45 415 €
82	497	43 540 €
83	425	39 633 €
53	305	26 720 €
54	305	25 520 €
55	306	25 608 €
56	305	26 720 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°11 : Commune déléguée de Segré – Quartier de la Gare – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2020

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l’Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 septembre 2012, la Communauté de Communes du Canton de Segré a confié à la SPLA de l’Anjou (devenue Alter Public), l’aménagement et la commercialisation de la ZAC du Quartier de la Gare (communes déléguées de Segré et de Sainte Gemmes d’Andigné), et ce, dans le cadre d’un traité de concession d’aménagement d’une durée de 20 ans.

Madame l’Adjointe au Maire présente le compte rendu d’activités établi par Alter Public au 30 juin 2020. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 18 281 000 € HT.

Après avis des commissions finances et urbanisme de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des commissions finances et urbanisme en date du 3 décembre 2020,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/2020 portant les dépenses et les recettes de l’opération à 18 281 000 € HT,

APPROUVE le montant prévisionnel de la participation révisé à 2 103 000 € HT, réparti entre:

- Une participation, d’ores et déjà versée, au titre des remises d’ouvrage (travaux extérieurs, assainissement, ...) de 331 248,38 €
- Une participation d’équilibre de 1 772 000 € (dont 1 000 000 € ont été versés)

APPROUVE le versement, après 2021, du solde des participations d’un montant de 772 000 €, et ce, en fonction du rythme de commercialisation de cette opération,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°12 : Longueur de la voirie – Classement de voies au 31 décembre 2020

Présentation : Joseph GALON

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif de la longueur de la voirie communale, par commune déléguée, au 31 décembre 2020.

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau récapitulatif de la voirie communale, par commune déléguée, au 31 décembre 2020 :

Linéaire de voirie Segré en Anjou Bleu 2020	
Commune déléguée	linéaire total (ml)
Segré	71 542 ml
Marans	13 657 ml
St Gemmes d'Andigné	40 592 ml
La Chapelle sur Oudon	25 126 ml
St Sauveur de Flée	17 302 ml
Montguillon	13 679 ml
St Martin du Bois	31 545 ml
Louvaines	19 987 ml
La Ferrière de Flée	16 280 ml
Aviré	18 932 ml
Nyoiseau	36 894 ml
Chatelais	34 917 ml
l'Hotellerie de Flée	16 156 ml
Le Bourg d'Iré	33 031 ml
Noyant La Gravoyère	23 102 ml
Total	412 742 m

DIT que la longueur totale des voiries communales inscrites dans le domaine public communal au 31/12/2020 est de 412 742 mètres,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°13 : Participation versée pour la scolarisation d'enfants de Segré-en-Anjou Bleu dans une commune extérieure – Année scolaire 2019-2020

Présentation : Sandrine MOULLIERE

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que des enfants de Segré en Anjou Bleu sont scolarisés dans une commune extérieure :

- Trois enfants à l'école publique Edmond Girard du Lion d'Angers : 2 à l'école maternelle et 1 à l'école élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la demande présentée par la commune concernée,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L212-8 et L442-5-1,

ACCEPTE de verser la participation suivante :

- 2 260.82€ à la commune du Lion d'Angers pour la scolarisation de trois enfants à l'école publique Edmond Girard: 2 à l'école maternelle et 1 à l'école élémentaire.

DIT que la dépense sera mandatée sur le compte 6558,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°14 : Avis relatif à la demande d'enregistrement ICPE présentée par la SAS Oudon Biogaz

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté interpréfectoral en date du 09 octobre 2020, les Préfets de Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire ont prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du jeudi 5 novembre au vendredi 4 décembre 2020, concernant la demande d'autorisation ICPE présentée par la SAS OUDON BIOGAZ, dont le siège est situé 3 rue du Portugal à CRAON (Mayenne).

Il s'agit d'autoriser le projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes/jour, au lieu-dit La Garenne à Livré-la-Touche (Mayenne).

La commune de Segré-en-Anjou Bleu étant concernée par le plan d'épandage du digestat sur ses communes déléguées de Châtelais (190,89ha), La Ferrière de Flée et l'Hôtellerie-de-Flée (20,33ha), le Conseil municipal est appelé, à ce titre, à formuler un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2020,

VU l'avis favorable de la commission environnement en date du 09 décembre 2020, appuyé par les éléments positifs que constituent, notamment, l'aspect collectif du projet regroupant des exploitations d'élevage de dimension familiale et le temps long de la réflexion, l'utilisation en grande majorité des effluents d'élevage et de déchets et peu de végétaux cultivés (7% du volume), l'amélioration de l'épandage au sol, la limitation du recours aux engrais chimiques, ou bien encore la création d'emplois qualifiés et dotés de la compétence technique pour gérer l'installation,

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation ICPE présentée par la SAS OUDON BIOGAZ, qui projette la création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes/jour, au lieu-dit La Garenne à Livré-la-Touche (Mayenne), accompagné des réserves suivantes :

- Trouver une solution en vue de couvrir les fosses, ou les remplacer par des poches permettant de limiter les nuisances et les émissions de GES,
- S'assurer de l'étanchéité des 12 fosses réutilisées,
- Veiller au strict épandage en période favorable et ce, malgré l'importante production de digestat,
- Réfléchir aux conditions partenariales d'entretien des routes au regard de l'augmentation attendue du trafic routier et de la dégradation liée,

- Limiter le recours à la paille et aux cultures dédiées, notamment en optimisant l'utilisation du potentiel en CIVE, et en recherchant d'éventuelles autres sources de déchets méthanogènes,
- S'assurer de l'éloignement d'au moins 100 mètres des habitations pour réaliser l'épandage, en zone vulnérable.

Vote du Conseil :

Pour : 49

Contre : 10 CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël), DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine (pouvoir exercé par DANJOU Anne), MAUGEAIS Sihame, DE LA SALMONIERE Raphaël

Abstentions : 5 LARDEUX Marie-Agnès, BRUAND Martine, DOUET Marie-Andrée, ROBERT Gaëlle, RUAU Manuèla

Point n°15 : Avis sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par l'entreprise INNOV'IA

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 7 octobre 2020, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du lundi 9 novembre au mardi 8 décembre 2020, concernant la demande d'enregistrement ICPE présentée par l'entreprise INNOV'IA, qui projette l'implantation d'un nouveau site de production situé Avenue de Bretagne – Ste-Gemmes d'Andigné – 49 500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (ZI Anjou Actiparc).

Ce nouveau site de production comprendra des process de pulvérisation, granulation et tamisage avec un process de tour de séchage.

Cette activité relevant d'une procédure d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et le projet d'implantation étant situé sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020,

VU l'avis favorable de la commission environnement en date du 9 décembre 2020,

EMET un avis favorable sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par l'entreprise INNOV'IA, qui projette l'implantation d'un nouveau site de production situé Avenue de Bretagne – Ste-Gemmes d'Andigné – 49 500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (ZI Anjou Actiparc), accompagné des réserves suivantes :

- Afin de réduire la consommation d'eau, l'entreprise devra réutiliser, dès l'ouverture du site, les eaux de rinçage pour le pré-lavage des installations, tel qu'évoqué dans le dossier déposé
- La technologie de filtrage devra assurer la capture de la totalité des particules fines et des odeurs

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 13 GALON Joseph, TROTTIER Marie-Annick, DOUET Marie-Andrée, CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël), DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine (pouvoir exercé par DANJOU Anne), MAUGEAIS Sihame, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°16 : Avis relatif à la demande d'autorisation ICPE présentée par la SAS META-BIO-ENERGIES pour la mise en place du plan d'épandage de l'unité de méthanisation

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté interpréfectoral en date du 08 octobre 2020, les Préfets de Mayenne, de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire ont prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du lundi 2 novembre au vendredi 4 décembre 2020, prolongée jusqu'au vendredi 18 décembre par arrêté en date du 04 décembre 2020, concernant la demande d'autorisation ICPE présentée par la SAS META-BIO-ENERGIES, dont le siège est situé ZA de Bel Air de Combrée – 49420 OMBREE D'ANJOU.

Il s'agit d'autoriser le plan d'épandage de son unité de méthanisation, située ZA de Bel Air de Combrée – 49420 OMBREE D'ANJOU, sur un périmètre incluant 385 parcelles réparties sur les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de Loire-Atlantique.

La commune de Segré-en-Anjou Bleu étant concernée par le plan d'épandage sur ses communes déléguées de Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Le Bourg d'Iré, Ste-Gemmes d'Andigné et Châtellais, le Conseil municipal est appelé, à ce titre, à formuler un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2020,

VU l'avis défavorable de la commission environnement en date du 09 décembre 2020, , qui constate cependant une nette amélioration du plan d'épandage (surfaces épandables et techniques d'épandage), et les solutions apportées aux problématiques de nuisances olfactives,

EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation ICPE présentée par la SAS META-BIO-ENERGIES, dont le siège est situé ZA de Bel Air de Combrée – 49420 OMBREE D'ANJOU, relative à la mise en œuvre du plan d'épandage de son unité de méthanisation, pour les seules raisons suivantes :

- Une capacité de stockage du digestat de 5,7 mois qui paraît faible notamment dans l'éventualité d'un printemps pluvieux et de l'impossibilité de faire de l'épandage précocement dans la saison
- Une incapacité de garantir l'étanchéité totale de l'ensemble des ouvrages de stockage au vu des rapports de contrôle présentés

Vote du Conseil :

Pour :	57	
Contre :	3	RUELLO Nathalie, GUINEHEUX Christophe, BESNIER Michel
Abstentions :	4	RONCIN Joël, DOUET Marie-Andrée, BESNIER Loïc, FREMY Didier

Point n°17 : Règlement intérieur du service Voitur'Agés – Avenant n°2

Présentation : Irène THIERRY

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le règlement intérieur du service Voitur'Agés adopté le 14 décembre 2017 doit être complété d'un avenant afin de maintenir un service de qualité et un niveau de satisfaction aux utilisateurs.

Madame l'Adjointe au Maire donne lecture de l'avenant n°2, relatif à l'Article 3 :
Bénéficiaires

- Ce service s'adresse aux personnes âgées du territoire (à leur domicile ou en établissement) mais aussi à des personnes qui auraient des besoins ponctuels (habitant sans permis ou sans véhicule, **jeunes âgés de plus de 14 ans sur présentation d'une autorisation parentale**, mère ou père au foyer,...)

- **Un enfant mineur de moins de 14 ans** pourra être transporté, s'il est accompagné par un de ses parents

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 sus exposé,

CHARGE Madame le Maire, ou un Adjoint, de transmettre cet avenant à l'ensemble des utilisateurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°18 : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours, et consolidé lors de sa réforme du 17 décembre 2019,

Vu les demandes de travaux et de maintenance du réseau d'éclairage public formulées par la commune de Segré en Anjou Bleu au service maintenance éclairage public du SIEML,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

OPERATION	COLLECTIVITE	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP014-20-23	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Aviré)	854,47 €	75%	640,85 €
EP014-20-27	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Aviré)	789,59 €	75%	592,19 €
EP077-20-34	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Chapelle-sur-Oudon (la))	522,01 €	75%	391,51 €
EP158-19-24	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Hôtellerie-de-Flée (I'))	876,43 €	75%	657,32 €
EP081-20-77	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Chatelais)	916,16 €	75%	689,37 €
EP187-20-20	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Marans)	688,04 €	75%	516,03 €
EP229-20-187	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Noyant La Gravoyère)	522,01 €	75%	391,51 €
EP229-20-190	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Noyant La Gravoyère)	325,08 €	75%	243,81 €
EP233-19-78	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Nyoiseau)	1 812,85 €	75%	1 359,64 €
EP331-19-20	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Segré)	5 380,36 €	75%	4 035,27 €
EP277-20-77	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Ste-Gemmes-d'Andigné)	2 295,29 €	75%	1 721,47 €

Pour un montant total des opérations de travaux de **11 238.97€ euros TTC** à verser au SIEML.

DIT que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 63

Contre : 1 DUSSEAU Blandine

Point n°19 : Commune déléguée de Segré – Lotissement de la Grindolière – Vente du lot n°8 à Monsieur et Madame DOGAN

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 mai 2019, la commune de Segré-en-Anjou Bleu a décidé d'aménager 14 parcelles, sur des terrains localisés entre l'allée de la Grindolière et le chemin des Minières.

Il précise également que, par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, ou un Adjoint, à signer tout avant-contrat de vente concernant les terrains situés au sein des lotissements de la commune.

Il informe, à cet effet, qu'une promesse de vente a ainsi été signée le 03 décembre 2020, entre la commune et Monsieur et Madame DOGAN, pour le lot n°8 d'une superficie de 530 m², sis lotissement de la Grindolière (commune déléguée de Segré).

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc, au Conseil Municipal, d'accepter la vente de ce terrain, au profit de Monsieur et Madame DOGAN, au prix de 47 700 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis des domaines en date du 3 février 2020,

APPROUVE la vente du lot n°8, d'une superficie de 530 m², sis lotissement de la Grindolière (49500 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur et Madame DOGAN, au prix de 47 700 euros TTC,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Maître JUTON-PILON, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°22 : Remise exceptionnelle de bons d'achats aux agents

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la soirée conviviale avec les agents ne pourra se tenir cette année en raison de la crise sanitaire. Lors de cette soirée, des séances de cinéma étaient programmées, et un buffet offert à l'ensemble du personnel, aux conjoints et aux enfants.

Par ailleurs, la collectivité souhaite soutenir le commerce local affecté par le caractère exceptionnel de la crise sanitaire.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité souhaite remettre à l'ensemble des agents des bons d'achats (1 bon par agent) utilisables dans les magasins acceptant les chèques cadeaux Assamble, permettant ainsi de soutenir le commerce local et remercier les agents de leur implication.

Il propose que le montant de ces bons d'achat soit de 30 euros.
Au total, le budget alloué sera le même, soit environ 7500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la crise sanitaire,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter une délibération pour la remise de bons d'achats aux agents,

APPROUVE le principe, pour l'année 2020, de remettre aux agents municipaux des bons d'achat (chèques cadeaux) utilisables dans les magasins acceptant les chèques cadeaux Assamble,

DECIDE que le montant de ces bons d'achat (chèque cadeaux) sera de 30 euros,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°21 : Commune déléguée de Segré – Cession d’un terrain à Monsieur CLAUDE Régis

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Segré expose au Conseil Municipal que Monsieur CLAUDE Régis souhaite se porter acquéreur d’une partie de parcelle de terrain d’une surface d’environ 257 m², cadastrée section AD n°785, Rue de l’Aurifère - quartier de la Miochaie à Segré (49500 Segré-en-Anjou Bleu).

Il précise que la vente de cette parcelle permettrait à Monsieur CLAUDE de créer un accès à son terrain déjà construit.

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Segré propose au Conseil Municipal d’accepter la vente de cette parcelle au profit de Monsieur CLAUDE Régis, au prix de 2 € le m², soit 514 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des domaines en date du 21 septembre 2020,

APPROUVE la vente d’une partie de la parcelle de terrain, d’une surface d’environ 257 m², cadastrée section AD n°785, Rue de l’Aurifère - quartier de la Miochaie à Segré (49500 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur CLAUDE Régis, au prix de 2 € le m², soit 514 €,

DIT que l’ensemble des frais liés à cette cession, notamment les frais de bornage et d’acte notarié, sera à la charge de l’acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte authentique qui sera passé chez Maître JUTON-PILON, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET																								
<u>2020-307</u>	<p>Objet : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de Maine et Loire</p> <p>Conditions : approbation de la convention à intervenir avec le Département de Maine et Loire – SATEA – Hôtel du Département – Place Michel Debré CS94104 – 49941 ANGERS CEDEX 9 pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement</p> <p>Cette convention définit les domaines et prestations proposés par le Département à la collectivité et règle les rapports entre les partis en ce qui concerne la mission d'assistance technique, dans le domaine de l'assainissement, fournie par le Département à la collectivité.</p> <p>La convention est établie pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature.</p>																								
<u>2020-313</u>	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TESSIER - PERRAULT</p>																								
<u>2020-317</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DERSOIR-NGUYEN</p>																								
<u>2020-323</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Convention de location de terrain à Monsieur VIGNERON Dominique</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de terrains situés sur la commune déléguée de Marans, cadastrés section B n° 1518 et 1521 au profit de Monsieur VIGNERON Dominique, au prix de 150 € l'année.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 1^{er} novembre 2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>																								
<u>2020-324</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant La Gravoyère – Mise à disposition de locaux au profit de M MARLIERE Gaël et Mme BRIN Delphine</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 4 rue du Parc – Noyant-la-Gravoyère 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, d'une surface de 164.05 m², au profit de Monsieur MARLIERE et Madame BRIN Delphine– 3 rue des chardonnerets – 49520 BOUILLÉ-MÉNARD. Cette mise à disposition est conclue à compter du 23/10/2020, pour une période de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 650 € et les charges locatives à 50€.</p>																								
<u>2020-325</u>	<p>Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LACOSTE</p>																								
<u>2020-326</u>	<p>Objet : Fixation des tarifs de location des équipements sportifs – Année scolaire 2020/2021</p> <p>Conditions : fixation des tarifs de location des équipements sportifs pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Equipements sportifs</th> <th colspan="4" style="text-align: center;">Coût unitaire horaire</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale</th> <th style="text-align: center;">Entreprises Organismes de formation Autres</th> <th style="text-align: center;">Mas de l'Oudon IME/SIPFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux</th> <th style="text-align: center;">Associations sportives, culturelles et de loisirs de SEAB Ecoles primaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté...</td> <td style="text-align: center;">5,51 €</td> <td style="text-align: center;">5,51 €</td> <td style="text-align: center;">2,75 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Grandes salles et salles omnisports</td> <td style="text-align: center;">11,65 €</td> <td style="text-align: center;">11,65 €</td> <td style="text-align: center;">5,82 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Stades, installations extérieures ou de plein air</td> <td style="text-align: center;">10,60 €</td> <td style="text-align: center;">10,60 €</td> <td style="text-align: center;">5,30 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> </tbody> </table>	Equipements sportifs	Coût unitaire horaire				Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale	Entreprises Organismes de formation Autres	Mas de l'Oudon IME/SIPFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux	Associations sportives, culturelles et de loisirs de SEAB Ecoles primaires	Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté...	5,51 €	5,51 €	2,75 €	Gratuit	Grandes salles et salles omnisports	11,65 €	11,65 €	5,82 €	Gratuit	Stades, installations extérieures ou de plein air	10,60 €	10,60 €	5,30 €	Gratuit
Equipements sportifs	Coût unitaire horaire																								
	Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale	Entreprises Organismes de formation Autres	Mas de l'Oudon IME/SIPFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux	Associations sportives, culturelles et de loisirs de SEAB Ecoles primaires																					
Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté...	5,51 €	5,51 €	2,75 €	Gratuit																					
Grandes salles et salles omnisports	11,65 €	11,65 €	5,82 €	Gratuit																					
Stades, installations extérieures ou de plein air	10,60 €	10,60 €	5,30 €	Gratuit																					
<u>2020-327</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MORICEAU</p>																								

2020-328	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BLOUIN																				
2020-329	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAUTTIER																				
2020-330	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée commune déléguée de Châtellais, section 081AB n°530, 4 rue des Grands Murs.																				
2020-331	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GEMIN																				
2020-332	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAZON RICOU																				
2020-333	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COQUEREAU																				
2020-334	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BELLANGER																				
2020-335	Objet : Piscine les Nautilus – Prolongation du contrat avec la société Résanat pour la mise en service d'une plate forme interactive de gestion, de réservation de créneaux en ligne Conditions : approbation de la prolongation du contrat avec Résanat, dont le siège est situé 15 rue Léo Ferré 65 000 Tarbes pour la mise en service d'une plate forme interactive de gestion, de réservation de créneaux en ligne. Le prix s'élève à 50€ TTC par mois d'utilisation.																				
2020-336	Objet : Acquisition de documents dans le cadre du CTL – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Conditions : sollicitation, sur la base de financement suivant, une subvention auprès de la DRAC relative à l'acquisition de documents dans le cadre du Contrat Territoire Lecture :																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition d'ouvrages</td> <td>28 000 €</td> <td>DRAC</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>23 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>28 000 €</td> <td>Total HT</td> <td>28 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Acquisition d'ouvrages	28 000 €	DRAC	5 000 €			Segré-en-Anjou Bleu	23 000 €	Total HT	28 000 €	Total HT	28 000 €
DEPENSES		RESSOURCES																			
Objet	Montant HT	Entité	Montant																		
Acquisition d'ouvrages	28 000 €	DRAC	5 000 €																		
		Segré-en-Anjou Bleu	23 000 €																		
Total HT	28 000 €	Total HT	28 000 €																		
2020-337	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Révision du mandat exclusif de mise en vente de l'ancienne abbaye Conditions : approbation de la révision, portant le prix de vente à 140 000 euros nets vendeur, du mandat exclusif de mise en vente proposé par SAS DENNIEL IMMOBILIER, 9 rue François Coat – 29410 PLEYBER-CHRIST, afin de rechercher un acquéreur pour l'ancienne abbaye située sur la commune déléguée de Nyoiseau (parcelles cadastrées : 233 AB n°294, 496, 498, 126, 127, 128, 129). Tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente seront supportés par l'acquéreur, ainsi que les émoluments de négociation fixés à 30 000 € TTC.																				
2020-338	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CERTENAI																				
2020-339	Objet : Commune déléguée de Segré – Reprise de concession dans le cimetière communal – Mlle CERTENAI																				
2020-340	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BLAZUT																				
2020-341	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LEFRANC																				
2020-342	Objet : Commune déléguée de Segré – Etude acoustique liée à la sonorité interne de la piscine les Nautilus Conditions : Approbation de la proposition d'étude acoustique à intervenir avec l'entreprise ORFEA ACOUSTIQUE NORMANDIE – 4 Avenue de Cambridge – 14 200 HEROUVILLE SAIN CLAIR dans le cadre de l'étude acoustique liée à la sonorité interne de la piscine « les Nautilus » - Commune																				

	déléguée de Segré à Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de 2 960.00 € HT
<u>2020-343</u>	Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DABURON
<u>2020-344</u>	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d’Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BURON
<u>2020-345</u>	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d’Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LEMANCEAU
<u>2020-346</u>	Objet : Convention de mise à disposition de biens au profit de la SAFER Conditions : approbation de la convention fixant la mise à disposition de biens d’une surface de 76 161 m ² situés sur la commune d’Ombree d’Anjou au profit de la SAFER, au prix de 1 euro. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1 ^{er} novembre 2020, pour une durée de 3 mois, soit jusqu’au 31 janvier 2021
<u>2020-347</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LIVENNAIS
<u>2020-348</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERTEAU BORDEREAU
<u>2020-349</u>	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Mise à disposition de locaux de l’espace santé au profit de Dr Mercier Conditions : approbation du bail professionnel pour la location de locaux au sein de l’espace santé situé 6 Rue Principale – Châtellais – 49520 Segré-en-Anjou Bleu, d’une surface de 48.92 m ² , au profit du Dr Anne Mercier. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1 ^{er} novembre 2020, pour une période de 6 années. Le loyer mensuel est fixé à 316.81 TTC charges comprises.
<u>2020-350</u>	Objet : Commune déléguée de Châtellais– Mise à disposition de locaux de l’espace santé au profit de la SCP Boulestreau Cocandeu Conditions : approbation du bail professionnel pour la location de locaux au sein de l’espace santé situé 6 Rue Principale – Châtellais – 49520 Segré-en-Anjou Bleu, d’une surface de 22.48 m ² , au profit de la SCP Boulestreau Cocandeu. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1 ^{er} novembre 2020, pour une période de 6 années. Le loyer mensuel est fixé à 137.34 TTC charges comprises.
<u>2020-351</u>	Objet : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RUAULT – Annule et remplace la décision n°2020-306
<u>2020-352</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MAERTELAERE
<u>2020-353</u>	Objet : Contrat avec « au pressing » pour l’entretien du linge des restaurants scolaires municipaux Conditions : approbation du contrat à intervenir avec la SARL RIDOU-GAUBERT – AU PRESSING – 23 rue du 8 mai 1945, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour l’entretien du linge des restaurants scolaires municipaux Le contrat prend effet au 09/11/2020 et son échéance est fixée au 30 juin 2021. La prestation sera facturée au prix unitaire de chaque article entretenu selon les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Tee-shirt blanc : 1.80€ - Veste de cuisine : 4.89€ - Pantalon de cuisine : 4.40€ - Blouse de service : 4.89€ - Chasuble de service : 3.70€ - Tablier : 4.40€ - Torchon : 1.50€
<u>2020-354</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GUILLER
<u>2020-355</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SCHERRER
<u>2020-356</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PORTEJOIE

2020-357	Objet : Commune déléguée de Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TREMULOT - BOUDET																																										
2020-358	<p>Objet : Modification de la régie d'avance communale</p> <p>Conditions : à compter du 15 novembre 2020, la régie d'avance est modifiée. La régie paie les dépenses suivantes :</p> <p>1/ les rémunérations des jeunes bénéficiant du dispositif « argent de poche » mis en place par la commune et payés sur une base horaire 2/ les frais de déplacement et de missions des élus et des agents (c/625x et c/6532) 3/ les dépenses de matériel et de fonctionnement non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée et dans la limite du montant fixé par arrêté du ministre chargé du budget (soit 2 000 € par opération au 01/07/2020), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carburant (c/60622) - Fournitures diverses (c/60628) - Fournitures de petit équipement (c/60632) - Droits d'enregistrements, vignettes et timbres fiscaux (c/6354) - Hébergement sites, nom de domaine (c/651) - Achats de banque d'images et d'espaces publicitaires en ligne (c/6188) - Amendes fiscales et pénales (c/6712) 																																										
2020-359	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DOUET																																										
2020-360	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAULTIER-BEDOUET																																										
2020-361	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JAMEU - COLLET																																										
2020-362	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Regroupement des écoles René Brossard – Demande de subvention auprès du SIEML BEE 2030</p> <p>Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative au regroupement des écoles René Brossard commune déléguée de Noyant la Gravoyère, auprès du SIEML dans le cadre de l'appel à projets BEE 2030.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4" style="text-align: center;">Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Ecole</td> <td rowspan="4" style="text-align: center;">2 090 500 €</td> <td>BEE 2030 SIEML</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Plan de relance</td> <td style="text-align: right;">1 203 350 €</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>2 090 500 €</td> <td>Total HT</td> <td>1 453 350 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Cantine</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">613 200 €</td> <td>Plan de relance</td> <td style="text-align: right;">345 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région Bio Local</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Fond Leader</td> <td style="text-align: right;">60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>613 200 €</td> <td>Total HT</td> <td>505 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Ecole	2 090 500 €	BEE 2030 SIEML	100 000 €	Plan de relance	1 203 350 €	CAF	50 000 €	Région	100 000 €	Total HT	2 090 500 €	Total HT	1 453 350 €	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Cantine	613 200 €	Plan de relance	345 000 €	Région Bio Local	100 000 €	Fond Leader	60 000 €	Total HT	613 200 €	Total HT	505 000 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																																									
Objet	Montant HT	Entité	Montant																																								
Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Ecole	2 090 500 €	BEE 2030 SIEML	100 000 €																																								
		Plan de relance	1 203 350 €																																								
		CAF	50 000 €																																								
		Région	100 000 €																																								
Total HT	2 090 500 €	Total HT	1 453 350 €																																								
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																																									
Objet	Montant HT	Entité	Montant																																								
Regroupement des écoles René Brossard Noyant la Gravoyère Travaux Cantine	613 200 €	Plan de relance	345 000 €																																								
		Région Bio Local	100 000 €																																								
		Fond Leader	60 000 €																																								
Total HT	613 200 €	Total HT	505 000 €																																								
2020-363	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Travaux de construction d'une maison de santé – Mission de contrôle technique</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de mission de contrôle technique à intervenir avec l'entreprise QUALICONSULT – 355, Avenue Patton – CS 56613 – 49066 ANGERS, pour un montant de 6 470.00 €HT</p>																																										
2020-364	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Travaux de construction d'une maison de santé – Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de mission de coordination sécurité protection de la santé à intervenir avec l'entreprise QUALICONSULT – 355, Avenue Patton – CS 56631 – 49066 ANGERS, pour un montant de 3 440.00 € HT</p>																																										

<u>2020-365</u>	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LERIDON
<u>2020-366</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BURET – COQUEREAU - PELUAU
<u>2020-367</u>	Objet : Communes déléguées de Segré et de Noyant la Gravoyère – Mise à disposition de bureaux de permanence au profit de l'École des Parents et des Educateurs de Maine et Loire Conditions : approbation de l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions de mise à disposition : <ul style="list-style-type: none"> - D'un bureau de permanence situé au RAM au sein du centre Récré A Lune, 5 Rue Gillier sur la commune déléguée de Segré - D'un bureau de permanence situé au Centre d'Accueil de Permanence (CAP) Noyantais, 4 Rue du Parc, sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère au profit de l'École des Parents et des Educateurs de Maine et Loire (EPE), 5/7 Rue St Exupéry, 49100 ANGERS. Cette mise à disposition se fait moyennant une participation de 9 € la demi-journée, et est conclue à compter du 1 ^{er} janvier 2021, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.
<u>2020-368</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Travaux de réfection de la couverture du logement du centre équestre (désamiantage, isolation et couverture bac acier simple peau) Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 3 331.59 € HT portant le nouveau montant de travaux à 54 441.31 € HT .
<u>2020-369</u>	Objet : Contrat de prêt de 2 200 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine Conditions : contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine à taux fixe d'un montant de 2 200 000 € pour financer les travaux réalisés en 2020 sur le budget communal, dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux 2020 - Montant : 2 200 000 € - Durée : 180 mois - Taux fixe : 0.36% - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique / échéances constantes - Frais de dossier : 2 200 € - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2020 - Typologie Gissler : 1A
<u>2020-370</u>	Objet : Contrat de prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine Conditions : contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine à taux fixe d'un montant de 1 000 000 € pour financer les travaux et achats réalisés en 2020 sur le budget lotissement, dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux et achats 2020 - Montant : 1 000 000 € - Durée : 240 mois - Taux fixe : 0.49% - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique / échéances constantes - Frais de dossier : 1 000 € - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2020 - Typologie Gissler : 1A
<u>2020-371</u>	Objet : Contrat de prêt de 80 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine Conditions : contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine à taux fixe d'un montant de 80 000 € pour financer les travaux réalisés en 2020 sur le budget locaux commerciaux, dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux 2020 - Montant : 80 000 € - Durée : 180 mois - Taux fixe : 0.36%

	<ul style="list-style-type: none"> - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique / échéances constantes - Frais de dossier : 80 € - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2020 - Typologie Gissler : 1A
<u>2020-372</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant La Gravoyère – Dispersion de cendres dans le site cinéraire communal – Famille DURAND
<u>2020-373</u>	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PINEAU-ROUZEAU
<u>2020-374</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Fourniture et pose de cabine sanitaire et douche prêtes à poser – Place du Port Conditions : approbation du marché de fourniture à intervenir avec l'entreprise SAGELEC – BP 10145 – 61 Boulevard Pierre et Marie Curie – 44154 ANCENIS Cédex, pour un montant de 59 394 € HT (offre de base + consuel + télégestion par GSM)
<u>2020-375</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Vidange de l'étang de la Corbinière Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise Michel BIGOT et fils, 5 Rue du Val Fleuri, 53360 Saint Sulpice, pour la vidange de l'étang de la Corbinière situé sur la commune déléguée de Noyant La Gravoyère, pour un montant de 4 860 € TTC.
<u>2020-376</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Travaux d'étanchéité à l'étang de St Blaise Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise EIRL LEGEAY, ZA Chemin de la Maison Neuve, 49520 Noyant la Gravoyère, pour un montant de 7 671,30 € TTC
<u>2020-377</u>	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Fourniture et pose de cabine sanitaire prête à poser – Cimetière Conditions : approbation du marché de fourniture à intervenir avec l'entreprise SAGELEC – BP 10145 – 61 Boulevard Pierre et Marie Curie – 44154 ANCENIS Cédex pour un montant de 37 282 € HT
<u>2020-378</u>	Objet : Assurance Contrat « Dommages aux biens » - Avenant de régularisation de la superficie du patrimoine à assurer pour l'année 2021 Conditions : approbation de l'avenant au contrat susvisé, portant régularisation de la superficie du patrimoine immobilier, à assurer au 1 ^{er} janvier 2021 : Superficie assurée au 1 ^{er} janvier 2020 : 124 307 m ² Superficie assurée au 1 ^{er} janvier 2021 : 123 812 m ²
<u>2020-379</u>	Objet : Contrat avec Beegift pour la mise en œuvre de l'opération bons d'achat – Soutien au commerce local Conditions : approbation du contrat à intervenir avec SAS BEE HAPPY (BEEGIFT) – 7 Rue Foch – 55200 COMMERCY (SIRET 829 176 262 00014). Le contrat prend effet à compter du 23/11/2020 et son échéance est fixée au 31/03/2021. La prestation de gestion de l'opération bons d'achat n'est pas facturée, en vue de soutenir la commune dans sa démarche de soutenir le commerce local pour faire face à la période liée à la crise du COVID 19
<u>2020-380</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOITEAU
<u>2020-382</u>	Objet : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HUAU - FOUILLET
<u>2020-383</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CAMPE
<u>2020-384</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MICOULT BLOAS
<u>2020-385</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal de Segré – Famille COUE
<u>2020-386</u>	Objet : Exercice du droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner entre les Consorts CRESPIEN et FSM RENOVATION Conditions : Exercice du droit de préemption pour l'achat des parcelles, sises 20 bis montée des Roquettes à Segré, commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU, cadastrées 331 section AL n° 127, 307 et 323 d'une superficie totale de 824 m ² pour un montant de 52 000 € net vendeur + commission de 6 000 € à l'agence immobilière NESTENN 20 rue Pasteur, Segré 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

2020-387	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille EON MAUSSET LEROY									
2020-388	<p>Objet : Parc Exposition – Fixation des tarifs entrée pour le spectacle de l'artiste Vérino en 2021 Conditions : Fixation des tarifs d'entrée pour le spectacle de l'artiste Vérino prévu en 2021 au parc exposition comme suit :</p> <table border="1"> <tr> <td>Tarif plein en vente au Parc-Expo :</td> <td>30.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tarif réduit en vente au Parc-Expo :</td> <td>27.00 €</td> <td>demandeur d'emploi ou – de 25 ans / sur justificatifs</td> </tr> <tr> <td>Tarif unique en vente en ligne :</td> <td>32.50 €</td> <td></td> </tr> </table>	Tarif plein en vente au Parc-Expo :	30.00 €		Tarif réduit en vente au Parc-Expo :	27.00 €	demandeur d'emploi ou – de 25 ans / sur justificatifs	Tarif unique en vente en ligne :	32.50 €	
Tarif plein en vente au Parc-Expo :	30.00 €									
Tarif réduit en vente au Parc-Expo :	27.00 €	demandeur d'emploi ou – de 25 ans / sur justificatifs								
Tarif unique en vente en ligne :	32.50 €									
2020-389	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Marché de travaux de sécurisation de la galerie d'exhaure de la Bondrairie Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise ROC CONCFORMATION – Les Grands Champs – 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE pour le marché de travaux de sécurisation de la galerie d'exhaure de la Bondrairie sur la commune déléguée de Nyoiseau, pour un montant de 76 892.00 € HT.</p>									
2020-390	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public – Accord-cadre à bons de commande Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise SPIE City Networks SAS, 1/3 place de la Berline, 93287 Saint-Denis Cedex, dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande, pour les travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public sur la commune de Segré, pour un montant maximum de 150 000.00 € HT par an.</p>									
2020-392	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JARRY COLAS									
2020-393	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COCHET - GUIBLAIS									
2020-394	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COCHET – GUIBLAIS - GILARD									
2020-395	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SEHIMI									
2020-396	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LOFFREDO									
2020-397	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de petits équipements – Quincaillerie - Electricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et menuiserie – Service Technique Conditions : approbation des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de petits équipements – Quincaillerie – Électricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et Menuiserie – Service Technique - sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous :</p> <p><u>Lot 1 : Fourniture de petits outillages et quincaillerie :</u> l'entreprise LEGALLAIS BOUCHARD – 7 Rue d'Atalante Citis – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 30 000.00 € HT.</p> <p><u>Lot 2 : Fourniture de petits équipements d'électricité :</u> l'entreprise REXEL – 7 Bis Quai Félix Faure – ZI Saint Serge – 49100 ANGERS pour un montant maximum de 54 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 108 000.00 € HT.</p> <p><u>Lot 3 : Fourniture de petits équipements de plomberie et sanitaire :</u> l'entreprise STE DISTRIBUTION SANITAIRE ET CHAUFFAGE - CÉDÉO pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 30 000.00 € HT.</p> <p><u>Lot 4 : Fourniture de peinture :</u> l'entreprise THÉODORE MAISON DE PEINTURE – 1 Boulevard Gaston Birgé – 49100 ANGERS pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 30 000.00 € HT.</p> <p><u>Lot 5 : Fourniture de menuiserie :</u> l'entreprise BOIS ET MATERIAUX PANOFRANCE – 33 Rue Albert Camus ZI – RN162 – BP43 – 49460 MONTREUIL JUIGNE pour un montant maximum de 7 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 14 000.00 € HT.</p>									

	<p>La durée de validité des accords-cadres est de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les accords-cadres sont renouvelables 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022), soit la durée maximale des accords-cadres est de 24 mois.</p>																				
2020-398	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande –Fourniture de petits équipements – mécanique motoculture et mécanique VL Véhicule Léger – Service Technique Conditions : approbation de l'accord-cadre à bons de commande, la fourniture de petits équipements – mécanique motoculture et mécanique véhicule léger VL – Service Technique - sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail ci-dessous :</p> <p><u>Lot 2 : Fourniture de mécanique véhicule léger - VL :</u> Le GARAGE SOCHELEAU Jimmy – 2 Impasse du Prault – Châtellais – 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 15 000.00 € HT/an soit un montant maximum pour toute la durée de l'accord cadre de 45 000.00 € HT.</p> <p>La durée de validité de l'accord-cadre est de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'accord-cadre est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023), soit la durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.</p>																				
2020-399	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERTRON</p>																				
2020-400	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Restauration de l'autel de l'Eglise Saint Martin – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et du Conseil Départemental Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, des subventions relatives à la restauration de l'autel de l'église Saint-Martin située sur la commune déléguée d'Aviré,</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Travaux de restauration</td> <td rowspan="3">6 049.60 €</td> <td>DRAC (30%)</td> <td>1 814,88 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental (25%)</td> <td>1 512,40 €</td> </tr> <tr> <td>Segré-en-Anjou Bleu (45%)</td> <td>2 722,32 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>6 049,60 €</td> <td>Total HT</td> <td>6 049,60 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Travaux de restauration	6 049.60 €	DRAC (30%)	1 814,88 €	Conseil Départemental (25%)	1 512,40 €	Segré-en-Anjou Bleu (45%)	2 722,32 €	Total HT	6 049,60 €	Total HT	6 049,60 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																			
Objet	Montant HT	Entité	Montant																		
Travaux de restauration	6 049.60 €	DRAC (30%)	1 814,88 €																		
		Conseil Départemental (25%)	1 512,40 €																		
		Segré-en-Anjou Bleu (45%)	2 722,32 €																		
Total HT	6 049,60 €	Total HT	6 049,60 €																		
2020-401	<p>Objet : Commune déléguée de Montguillon – Restauration du retable de l'église Saint Pierre – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et du Conseil Départemental Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, des subventions relatives à la restauration du retable de l'église Saint-Pierre située sur la commune déléguée de Montguillon,</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Travaux de restauration</td> <td rowspan="3">35 300.00 €</td> <td>DRAC (30%)</td> <td>10 590,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental (25%)</td> <td>8 825,00 €</td> </tr> <tr> <td>Segré-en-Anjou Bleu (45%)</td> <td>15 885,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>35 300,00 €</td> <td>Total HT</td> <td>35 300,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Travaux de restauration	35 300.00 €	DRAC (30%)	10 590,00 €	Conseil Départemental (25%)	8 825,00 €	Segré-en-Anjou Bleu (45%)	15 885,00 €	Total HT	35 300,00 €	Total HT	35 300,00 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																			
Objet	Montant HT	Entité	Montant																		
Travaux de restauration	35 300.00 €	DRAC (30%)	10 590,00 €																		
		Conseil Départemental (25%)	8 825,00 €																		
		Segré-en-Anjou Bleu (45%)	15 885,00 €																		
Total HT	35 300,00 €	Total HT	35 300,00 €																		
2020-402	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Convention de partenariat entre l'association le prix des Incorruptibles et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Nadia Coste, auteur jeunesse Conditions : approbation de la convention à intervenir avec l'association le prix des Incorruptibles – 101 rue Saint-Lazare – 75009 PARIS pour l'intervention de Nadia Coste, auteur jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles à la médiathèque de Segré.</p>																				

	Le contrat prend effet à compter du lundi 25 janvier 2021 et son échéance est fixée au mardi 26 janvier 2021. Le prix s'élève à 1 015 ,52 €.
<u>2020-403</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Convention d'occupation précaire avec la SAS HEMERIA Services</p> <p>Conditions : approbation de la location d'un local d'activité comprenant une surface tertiaire d'environ 36 m², situés 16 Rue du Docteur Paul Chevallier – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, sous la forme d'une convention d'occupation précaire.</p> <p>Fixation du tarif à 10€HT/m² pour moitié, et 2,5€HT/m² pour l'autre moitié, considérant la destination d'entreposage des locaux tertiaires mis à disposition. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 225 € HT, soit 270 € TTC.</p> <p>La location prend effet à compter du 10 décembre 2020 pour une durée indéterminée, et ce, jusqu'à la décision prise par la collectivité, sur le devenir de cet immeuble.</p>
<u>2020-404</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TESSE
<u>2020-405</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BIOTEAU
<u>2020-406</u>	<p>Objet : Défense des intérêts de la commune dans l'instance devant le Conseil d'Etat contre l'Etat concernant la Dotation Globale de Fonctionnement</p> <p>Conditions : Défense des intérêts de la commune dans l'instance devant le Conseil d'Etat contre l'Etat concernant la Dotation Globale de Fonctionnement. Défense confiée à la SCP Marlange – De La Burgade – 5 Rue Daunou – 75 002 PARIS, la charge de représenter la commune dans cette instance.</p>
<u>2020-407</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un logement situé Espace Antoine de St Exupéry au profit de Madame RIVRON Léa</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé Espace Antoine de Saint-Exupéry, 39 Rue Charles de Gaulle, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 71.89 m², au profit de Madame RIVRON Léa.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 18 décembre 2020, pour une période de 6 ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction (maximum 12 ans). Le loyer mensuel est fixé à 353,17 euros.</p>
<u>2020-408</u>	<p>Objet : Commande pour la réalisation du site internet du Cargo</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de Drop Interactive.com – 86 Rue des agenets – 44000 NANTES, pour la réalisation du site internet du Cargo, pour un montant de 4 680 € TTC.</p> <p>Un acompte de 50% du montant total, soit 2 340 € TTC, sera versé à la commande.</p> <p>Le solde d'un montant de 2 340 € TTC sera versé à la mise en ligne.</p>
<u>2020-409</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BLANCHARD
<u>2020-410</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BELSOEUR
<u>2020-411</u>	Objet : Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TALEKAMAINO
<u>2020-413</u>	<p>Objet : Convention d'honoraires pour prestations d'avocat avec la SELARL LEXCAP</p> <p>Conditions : approbation de la convention d'honoraires à intervenir avec la SELARL LEXCAP, 4 Rue du Quinconce – BP 60429 – 49104 ANGERS CEDEX 02, relative aux missions suivantes : conseil juridique, veille à la prévention de s contentieux, sécurisation dans le dispositif mis en œuvre et les actions conduites, identification et prévention des risques dans les différents dossiers relevant du droit et de l'administration des collectivités territoriales : droit de la fonction publique, droit de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement, droit des contrats publics...</p> <p>Les conditions de rémunération sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base horaire : 210,00 € H.T. - Assistance à une audience : 600,00 € H.T. <p>auxquels s'ajoutent les frais relatifs à des commandes de document, frais de déplacement et frais de justice.</p> <p>La convention est conclue pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.</p>
<u>2020-415</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Dispersion de cendres dans le jardin du souvenir du cimetière communal – Famille MOUSSAY

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
16 rue Emile Zola - SEGRE	331 AI 37
9 rue d'Anjou - ST SAUVEUR DE FLEE	319 A 22
48 rue Pasteur - SEGRE	331 AB 277
5 rue David d'Angers - SEGRE	331 AB 124
1 rue Lihoreau - LA CHAPELLE SUR OUDON	077 B 102, 1823, 1825
Allée du Ronceray - SEGRE	331 AC 344 345
52 rue du Flucas - SEGRE	331 AN 132
22 rue de l' Hommeau - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 465
11 Cretes des Landes - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AC 138 139 140
2 rue Saint Sauveur - CHATELAIS	081 AB 207 et 210
16 rue Michelet - SEGRE	331 AB 394
63 rue Genevieve Verger - NYOISEAU	233 C 713 859
13 A Charmont- NYOISEAU	233 A 236
13 bis rue du Dolmen - LA FERRIERE DE FLEE	136 B 859
1 route de la Ferrière - AVIRE	014 B 1243, 1245 partie, 1246 partie
4 rue Joseph Cugnot - SEGRE	331 AE 701
13 rue de l'Oudon- LA CHAPELLE SUR OUDON	077 B 52
9 rue du Pinelier - SEGRE	331 AL 275
20 avenue d'Eventard - SEGRE	331 AK 479 et 483
6 rue de l'Eglise - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AL 141 et 142
4 rue Principale - CHATELAIS	081 AB 547 et 548
10 rue du Bel-Horizon - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 243

Adresse du bien	Références cadastrales
Le Patis - SEGRE	331 C 38, 873, 868, 869, 871
2 rue des Peupliers - ST SAUVEUR DE FLEE	319 A 916
3B rue André Brecheteau - NYOISEAU	233 C 487 et 583
Bois II- NYOISEAU	233 C 959 et 960
1 rue des Tilleuls -L'HOTELLERIE DE FLEE	158 B 530, 531, 732 et 1650
25 rue du Général de Gaulle- LA FERRIERE DE FLEE	136 B 616
2 rue du Dolmen- LA FERRIERE DE FLEE	136 B 698
5 place de l'Eglise - CHATELAIS	081 AB 69, 461, 420 et 455
28 bis Grande Rue- NYOISEAU	233 AB 352
27 rue des Jardins - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 255
40 rue Paul Cézanne - SEGRE	331 AC 648
9 rue d'Alsace - SEGRE	331 AE 162
104 rue de la Robinais - SEGRE	331 B 1089 (ex 983)
13 rue de Pommeraye - LE BOURG-D'IRE	037 B 969
19 Ter rue Misengrain - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AE 388 et 390
Rue du Lavoir - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 70 et 71

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Monsieur CARTILLIER

« Madame le Maire,

Le traditionnel repas des anciens a été supprimé cette année en raison de la crise sanitaire de la COVID. Il semble que certaines communes déléguées ont pris l'initiative de procéder à une distribution de colis en remplacement.

Pouvez –vous nous confirmer la chose ? Si c'est le cas, quelles ressources ont été utilisées ? Pourquoi cette initiative n'a-t-elle pas été généralisée à toutes les communes déléguées ? »